

À

GRAMMAIRE DE LA LANGUE D'OÏL

OU

GRAMMAIRE DES DIALECTES FRANÇAIS

AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES

SUIVIE

D'UN GLOSSAIRE

CONTENANT TOUS LES MOTS DE L'ANCIENNE LANGUE QUI SE TROUVENT
DANS L'OUVRAGE

PAR

G. F. BURGUY.

TOME II.

BERLIN, 1854.

F. SCHNEIDER ET COMP.

UNTER DEN LINDEN, 19.

PARIS, CH. REINWALD, RUE DES SAINTS-PÈRES, 15.



PRÉFACE.

En entreprenant d'écrire une grammaire de la langue d'oïl, je ne me suis pas fait la moindre illusion sur les difficultés que j'aurais à vaincre; je savais à l'avance que je toucherais parfois à faux dans la classification des formes dialectales; mais, je l'avoue franchement, jamais je ne me serais imaginé qu'on viendrait me dire: „N'avez-vous pas cherché à saisir l'insaisissable? La langue déjà littéraire de cette époque n'avait réellement pas de dialectes, mais seulement des variétés provinciales d'orthographe et de prononciation. „Vous avez voulu donner une grammaire à une langue qui n'était pas grammaticale et des règles à ce qui n'en avait pas.“⁽¹⁾ On rencontre, à la vérité, des idées analogues dans plusieurs ouvrages; cependant je les avais souvent entendu qualifier d'arbitraires, et je croyais qu'en France comme ailleurs, elles avaient enfin cédé la place à des principes solides basés sur la philosophie des langues. J'aurais vraiment pensé me battre contre des moulins à vent que de chercher à prévenir de pareilles objections. J'étais fortement dans l'erreur, je le vois à mon grand regret. Il ne me reste donc qu'à me défendre. Je le ferai, en prenant pour base d'opérations la critique citée, vu que la question à débattre s'y trouve précisée mieux que partout ailleurs. On ne supposera, j'espère, aucun autre motif à ce choix;

(1) *Journal des Débats* du 23 octobre 1853, article de M. Ernest Renan.

il s'agit d'opinions, non de personnalités. J'ai la ferme conviction d'être sur la seule bonne voie, je suis redevable de mes raisons aux lecteurs de cet ouvrage.

On ne *donne* pas une grammaire à une langue: le pédantisme ne peut pas la créer, la servile routine ne saurait l'imposer. Chaque langue étant une émanation de la pensée a par elle-même ses lois psychologiques. Ces lois sont dans la langue quand même celui qui la parle n'en a pas la conscience: le défaut de sentiment intime n'exclut pas l'existence — ou bien: le sentiment ne fait pas surgir l'existence. Les lois de la pensée ne créent pas la langue, c'est la langue qui contient ces lois psychologiques. L'impulsion de l'esprit qui force l'homme à parler, à se communiquer, enferme déjà implicitement la loi selon laquelle il parle. De même que nous respirons avant de connaître la physiologie, que l'enfant marche sans connaître la physique; de même l'homme n'a eu conscience des lois de la langue qu'au jour où il est parvenu à la période de réflexion. Quand l'esprit commence à réfléchir sur son activité et sur lui-même, alors seulement les lois d'après lesquelles il agit et se communique lui deviennent manifestes: il range, ordonne les lois de la langue et fonde sur elles une nouvelle science, la *Grammaire*. Telle est la marche qu'ont suivie toutes les littératures dans leur développement: les premiers monuments de toutes les langues, tels qu'ils nous ont été transmis dans les poésies des divers peuples, sont un *produit du sentiment*; les ouvrages *philosophiques*, dont la grammaire fait partie, se montrent dans un âge bien postérieur. Prétendre qu'une langue n'a pas de grammaire, c'est-à-dire de lois psychologiques, parce que cette grammaire n'a pas été fixée à la Noël et Chapsal, c'est faire des immortels chants d'Homère un amas confus et barbare de sons; c'est arracher et disperser les feuilles des

tendres fleurs de la poésie du moyen-âge; c'est faire de nouveaux Prométhées de nos philologues, mettre au rang des dieux MM. G. DE HUMBOLDT, C. F. BECKER, J. GRIMM, BOPP, DE SACY etc. (ma vive admiration pour ces grands hommes ne me permet pas de consentir à une divinisation de ce genre), c'est les mettre au rang des dieux, dis-je, parce que, selon vous qui déniez à l'homme l'instinct de l'intelligence, ils ont les premiers prononcé le *fiat lux* pour les peuples dont ils ont approfondi les langues, et que leurs travaux seuls ont introduit ces peuples dans la grande famille humaine: et cependant bon nombre de ces pauvres gens sont fort à plaindre, car ils ne soupçonnent pas même l'existence de leurs divins bienfaiteurs.

En conséquence, j'ose croire que ce n'est pas un simple jeu de l'imagination que d'avoir essayé de retrouver les lois grammaticales qui régissaient notre langue aux XII^e et XIII^e siècles.

Du reste, mon critique se contredit d'une manière formelle, en donnant à la langue des XII^e et XIII^e siècles le nom de *langue littéraire*. Il serait trop long d'examiner ici en détail toutes les phases par lesquelles passe une langue avant de parvenir à ce degré de développement; mais on m'accordera sans doute comme chose incontestable, qu'il est bien permis de tenter de retrouver la grammaire d'une langue qui s'est élevée au rang de langue littéraire. Si l'on reconnaît ce principe, je suis parfaitement tranquille en ma conscience touchant mon essai, et j'ose espérer de la part de mon critique absolution pleine et entière „d'avoir cherché „à saisir l'insaisissable.“

Je viens de répondre à la question que m'adresse mon critique; il ne prendra sans doute pas en mauvaise part que je lui en adresse une à mon tour. Qu'est-ce qu'un dialecte? Je désirerais d'autant plus vivement connaître la

signification qu'il faut attribuer à ce mot, que j'aimerais à comprendre ce que veut dire: „la langue déjà littéraire de „cette époque n'avait réellement pas de dialectes, mais seulement des variétés provinciales d'orthographe et de prononciation.“ Jusqu'ici j'avais cru que les variétés d'orthographe et de prononciation par lesquelles les familles d'un seul et même peuple se différencient l'une de l'autre dans leur langage, étaient précisément ce qu'on appelle dialectes. J'avais remarqué p. ex. *veir, tenomes, dressa*, dans une province; *veoir, tenons, dressait* (déf.), dans une autre; *veer, tenum, dressad*, dans une troisième; etc. etc. et je m'étais dit: ce sont là des formes dialectales de la langue d'oïl, par la même raison que p. ex. *τύπτειν, τύπτειν, ἄγειν, ἄγειν; ἐτύπτομεν, ἐτύπτομες; ποιεῦ, ποιοῦ; πεινώμεσ, πεινώμεν (πεινώμεν)* etc. etc. sont des formes dialectales de la langue grecque. Les paroles de mon critique me lancent dans le vide, et je suis condamné à y demeurer suspendu jusqu'à ce qu'il aura eu la bonté de répondre à ma question.

Mon critique m'impute enfin à faute d'avoir exclusivement fait usage, pour la classification des dialectes, des éditions imprimées des textes du moyen-âge, et il base là-dessus une grande partie de son raisonnement. Je suis tombé des nues en lisant ce passage, car je dis formellement, à la page V du premier volume, que je ne me suis pas servi, pour la distinction des dialectes, de textes d'ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits. Je prie le lecteur de vouloir bien relire les deux alinéas concernant ce point.

Le Glossaire est sous presse et ne tardera pas à paraître. J'y ai rangé les mots par ordre de famille, en indiquant leur étymologie ou leur dérivation.

27 Octobre 1853.